

SA FAVRE – ANNEXE 1

Participation due aux salariés et provision pour investissement au titre de l'exercice N
SA FAVRE

(B) Bénéfice

(C) Capitaux propres

(S) Salaires bruts

(VA) Valeur ajoutée

b) Montant de la réserve spéciale de participation légale (RSPL) selon la formule légale :

$$\text{RSPL} = 1/2 (\text{B} - 5\% \text{ C}) \text{ S/VA} \Rightarrow \text{[]}$$

c) Montant de la dotation à la provision pour investissement (PPI) au titre de l'exercice N :

$$\text{PPI} = \text{RSPL} \times 25 \% \Rightarrow \text{[]}$$